



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 66550

## Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de prise en charge des facteurs anti-hémophiliques dans le service public hospitalier. En effet, la cherté et la quantité des produits coagulants nécessaires au traitement de l'hémophilie mettent gravement en péril certains établissements d'accueil, et notamment celui de La Perle cerdane, à Osséja, dans les Pyrénées-Orientales, qui éprouve de grandes difficultés à assurer le service public hospitalier en milieu rural. Les responsables de l'établissement proposent, dans un souci d'équité pour les hémophiles, de ne plus faire supporter cette charge par la dotation globale et de procéder à des facturations auprès de la caisse d'origine du patient. En conséquence, il lui demande sa position à ce sujet, et quelles sont les mesures qui pourraient être prises par le Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bourquin](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66550

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er octobre 2001, page 5523